

## Procès verbal

Le mercredi 28 février 2024 à Bélaye, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Jacques BAIJOT

Secrétaire de la séance : Corinne DESHAYES

**Présents** : BAIJOT Jacques, Denis JAECK, isabelle MONTÉTAGAUD, Corinne DESHAYES, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES

**Absents excusés** : Juliette LAEVENS représentée par Christelle LEZOURET, Emmanuelle LEROYER, Roland PIDOUX

**Absents** : François KLÈRE

**Étaient invités** : William Cayrol, responsable du pôle développement économique à la CCVLV, Jacqueline Schut, Anne Schut et Pim Schut, gérants de la buvette Le Couvent

La séance débute à 18h30

### Rappel de l'Ordre du jour :

- 1) Bilan et perspectives pour le Couvent
- 2) Vote du compte de gestion, compte administratif 2023+ affectation de résultat
- 3) Délibération : amortissement borne de recharge des véhicules électriques
- 4) Règlement intérieur columbarium et jardin du souvenir
- 5) Mise en valeur des panneaux de bois dissimulant le matériel stocké en fond d'église
- 6) Sécurité Incendie local associatif
- 7) Questions diverses

#### **1) Bilan et perspectives pour le Couvent**

Le maire a invité William Cayrol et les gérants du Couvent pour faire le point sur l'activité de ce lieu depuis 2 ans et demi et avant le renouvellement éventuel de leur bail.

Anne Schut prend la parole pour rappeler ce qui était demandé par la mairie et ce qui a été réalisé.

- lieu de vie accueillant : bar transformé, mobilier extérieur renouvelé
- Petite restauration : l'option « tapas » a été choisie et rencontre beaucoup de succès. Elle est possible à tout moment pendant les heures d'ouverture.
- Prix attractifs
- L'ouverture 7 jours sur 7 proposée par la famille Schut dans leur dossier initial n'a pas pu être maintenue, la majorité de l'activité se situe entre mai et octobre avec malgré tout l'ouverture les week-ends en basse saison. Cette « annualisation » permet d'équilibrer le budget.
- 35 artistes ont été accueillis pour des expositions auxquels s'ajoutent des présentations d'objets d'artisans locaux.
- Animations musicales durant toute l'année.

Le Couvent salarie 4 personnes en CDI et embauche 7 salariés en CDD entre mai et octobre.

William Cayrol souligne le bilan positif qui répond aux attentes de départ, le professionnalisme des gérants et remercie la commune pour son implication et le dialogue. Les contraintes sont inévitables mais peuvent être atténuées.

Jacques Baijot indique qu'il va établir un nouveau contrat, professionnel, ainsi qu'un droit de terrasse et une charte de bon fonctionnement.

Il propose que, lors des concerts, un employé du Couvent canalise la circulation vers le parking et accompagne la sortie des clients pour les inciter à un comportement plus respectueux des riverains. Lors de précédentes discussions, il avait été convenu de limiter les concerts à 4 par été mais les gérants craignent que les habitués ne soient frustrés et demandent d'en faire davantage en juillet et août, sans compter les animations musicales du dimanche en fin d'après-midi.

À étudier au coup par coup.

Après cet échange, les invités quittent la salle.

*Monsieur Jacques Baijot, sort de la salle pour le vote du CA, sous la présidence de Mme Isabelle Montégaud*

## 2) Délibération 3 en 1 du compte administratif - Budget Commune BELAYE 2023 (N° DE\_2024\_001)

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		Budget Commune BELAYE CA 2023	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	11	<b>DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS</b>	Nb de membres en exercice	11
Nb de membres présents	6		Nb de membres présents	6
Nb de suffrages exprimés	7		Nb de suffrages exprimés	7
Votes Contre 0 Pour	7		Votes Contre 0 Pour	7
Abstentions	0		Abstentions	0
		Date de convocation : 19/02/2024		
		Séance : 28/02/2024		

Le conseil municipal, réuni et présidé par M. de MONTEGAUD Isabelle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	107 236,95	3 327,78	0,00	3 327,78	107 236,95
Opérations exercice	167 711,56	222 512,07	47 407,82	38 600,51	215 119,38	261 112,58
<b>TOTAUX</b>	<b>167 711,56</b>	<b>329 749,02</b>	<b>50 735,60</b>	<b>38 600,51</b>	<b>218 447,16</b>	<b>368 349,53</b>
Résultat de clôture		162 037,46	12 135,09			149 902,37
					Restes à réaliser	16 200,00
					Besoin / excédent de financement total	133 702,37
					Pour mémoire: Virement à la section d'investissement	109 320,85

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

28 335,09	au compte 1068 (recette d'investissement)
133 702,37	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
12 135,09	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Pour expédition conforme,

Délibération : adoptée

## 3) Délibération : Amortissement borne de recharge électrique autos (N° DE\_2024\_003)

M. Cave a demandé qu'on amortisse notre participation, soit 2000 €, sur 1 an

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Il a lieu de déterminer une durée d'amortissement suite à l'installation de la borne de recharge électrique auto

Le bien 2022-08 Installation borne de recharges auto, imputé au compte 204182, sera amorti sur 1 an.

Délibération : adoptée

#### 4) Règlement du columbarium et du jardin du souvenir

Pour information aux membres du conseil.

L'inauguration se fera le dimanche 24 mars à 11 h et, à cette occasion, seront dispersées les cendres de Renée Baijot en présence de sa famille.

#### 5) Panneaux dans l'église

Pour dissimuler le matériel des Rencontres de Violoncelle (estrade et autres) au fond de l'église, la mairie a commandé des panneaux peints à Juan Frutos, artiste plasticien de Bélaye.

Le montant de la commande, 2000€, sera financé par moitié par la commune et les Rencontres.

#### 6) Local associatif du 1er étage

L'accès au tableau électrique est toujours impossible et il faut ôter la moquette murale et au sol.

Un grand nettoyage s'impose rapidement.

#### 7) Questions diverses

Dany Lespinasse demande s'il y a un recours possible contre la décharge sauvage de Vincent Vidal à Bellegarde.

Le maire a pris des photos et va envoyer un courrier à l'intéressé.

À Latour, Jacques Baijot et Isabelle Montétagaud sont intervenus pour régler un conflit de voisinage lié à un chien. Affaire à suivre.

La séance est levée à 20h45

**Le Maire**  
Jacques Baijot



**La secrétaire**  
Corinne Deshayes

